QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE CANTLEY

Session spéciale du conseil municipal tenue le 19 septembre 2007

Présidée par le maire, Stephen C. Harris

Sont présents:

Michel Pélissier, conseiller, District des Monts (District 1) Aimé Sabourin, conseiller, District des Prés (District 2) Suzanne Pilon, conseillère, District de la Rive (District 3) Vincent Veilleux, conseiller, District du Parc (District 4)

Est aussi présent:

Jacques Leblond, Directeur général

Absences motivées:

Marc Saumier, conseiller, District des Érables (District 5) René Morin, conseiller, District des Lacs (District 6)

Les membres du conseil reconnaissent avoir reçu l'avis de convocation dans les délais prescrits par le Code municipal.

La séance spéciale débute à 17h05

2007-MC-R392 ADJUDICATION D'UN CONTRAT POUR CONFECTION D'UN TRAITEMENT DE SURFACE DOUBLE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Cantley a procédé au lancement d'un appel d'offres pour la fourniture des matériaux, de l'équipement et de la main-d'œuvre spécialisée nécessaire à la confection d'un traitement de surface double sur la rue de Bouchette:

CONSIDÉRANT QU'à 11 h le mercredi 19 septembre 2007, heure et date de la clôture de l'appel d'offres, nous avons reçus deux (2) propositions émanant d'une part de la firme FRANROC, DIVISION DE SINTRA INC à 40 442,86\$ et d'autre part de DJL Technologies, division de Construction DJL inc de 68 107,91 \$;

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions a permis de convenir que les deux (2) propositions étaient conformes à l'esprit du devis mais que celle de FRANROC, DIVISION DE SINTRA INC à 40 442,86\$ s'avère nettement plus avantageuse;

CONSIDÉRANT QUE le préambule ci-avant fait partie intégrante de la présente résolution;

EN CONSÉQUENCE, il est

UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil accorde à FRANROC, DIVISION DE SINTRA INC., le contrat pour la réalisation de travaux de mise en place d'un traitement de surface double sur une distance approximative de 650 mètres linéaires sur la rue de Bouchette pour un montant approximatif de 40 442,86 \$ taxes incluses tel qu'il appert de sa soumission;

QUE le financement des travaux soient assumés par le Programme de subvention de la taxe fédérale d'accise sur l'essence.

Adoptée à l'unanimité

2007-MC-R393 CLÔTURE DE LA SÉANCE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE SPÉCIALE

IL EST

UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la session spéciale du conseil municipal du 19 septembre 2007 soit close à 17h10.

Adopté à l'unanimité	
Stephen C. Harris	Jacques Leblond
Maire	Directeur général